

NAO 2020 pour les Industries chimiques

Cela fait maintenant deux mois que notre organisation syndicale FO, la CGT, Solidaires, FSU et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF, UNL, MNL exigent par la grève et par des manifestations, le retrait du projet Macron/Philippe/Berger qui veut instaurer un régime de retraites par points pour liquider notre régime général et piller les réserves de notre régime de retraite complémentaire AGIRC ARCO.

Une première réunion s'était tenue le 28 novembre dernier. Le 5 février au matin la deuxième et dernière réunion sur le sujet a eu lieu.

Force Ouvrière, avec constance, a présenté les revendications suivantes.

- **Une seule grille base 35 heures. Aucun coefficient en dessous du SMIC**
- **Augmentation de la valeur du point supérieure à 2,5 % et intégration progressive du complément de salaire dans la valeur du point.**
- **Définition des minima hiérarchiques permettant de garantir dans toute la branche les éléments conventionnels tels que les majorations pour ancienneté ou travail en équipe.**
- **Déplafonnement de la prime d'ancienneté.**

Lors de la première réunion, France Chimie et les Fédérations associées avaient cette année innové et eu recours à une entreprise d'études économiques et statistiques pour présenter le rapport sur l'emploi et les rémunérations dans les entreprises de la branche. Les résultats de cette fine analyse pondérée étaient donc difficilement exploitables et ne permettaient pas de faire des comparaisons avec les années antérieures, la base de données ayant été complètement modifiée. Ils montrent en tous cas que les salaires de base sont bien au-delà en moyenne des mini conventionnels et donc que le blocage de la valeur du point ne vise qu'à réduire le montant des primes conventionnelles et le salaire d'embauche des diplômés.

Concernant le rapport économique sur les résultats de la chimie en France et en Europe rien de nouveau par contre. La transformation du CICE en allègement de cotisations pérennes pour tous les salaires jusqu'à 3803 euros, les résultats des entreprises et les dividendes versés aux actionnaires ne sont pas évoqués.

De même lors de cette réunion, deux autres sujets avaient été évoqués. France Chimie souhaitait négocier sur la reconnaissance du CQP technico-commercial. Force Ouvrière a par ailleurs revendiqué la prolongation de l'accord relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle qui arrivait à échéance fin 2019.

Concernant la reconnaissance du CQP technico-commercial répertorié dans la branche à un niveau équivalent au bac + 2, le projet d'accord remis par la chambre patronale proposait, après un simulacre de négociation, une classification à 235. A condition que le salarié ayant obtenu la certification occupe un poste de technico-commercial si l'entreprise veut bien lui donner... En dernier ressort l'argument de France Chimie était de dire que si le coefficient est trop élevé (on parle du 250 !), il y aura peu de demande de formation. Il s'agit donc bien de favoriser des formations qualifiantes et de faire monter en compétence des salariés en leur donnant une reconnaissance au rabais. Ce projet n'a recueilli aucune signature.

France Chimie a par la suite envoyé un projet d'accord permettant de proroger de 3 ans l'accord de 2013 relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle. **La Fédéchime FO qui le revendiquait a donc engagé sa signature sur cet accord.**

Lors de la deuxième réunion, concernant la conjoncture économique, la chambre patronale a parlé de la taxe sur les GAFAs qui allait entrainer des mesures de rétorsion sur les droits de douane impactant les cosmétiques...et du coronavirus...

France chimie a ensuite évoqué les thèmes qu'elle proposait de négocier prioritairement en 2020 : Santé Sécurité – Convention Collective – Formation et apprentissage. Elle a également informé avoir été saisi d'une demande de rapprochement des Industries cimentières dans le cadre de la restructuration des branches voulue par le gouvernement.

Après plusieurs suspensions de séance, France Chimie a remis un projet d'accord salaires pour 2020 qui contient les dispositions suivantes :

- Valeur du point portée à 8,31 euros (base 38 heures) au 1^{er} mars et pas de changement du coefficient pour le calcul du complément de salaire du 1^{er} collègue.
- Autorisation d'absence rémunérée pour hospitalisation d'un enfant de deux jours maxima par an (non cumulable avec les dispositions préexistantes dans les entreprises)
- Inscription à l' « agenda paritaire » des thèmes handicap et prévoyance.

L'opposition que FO, CGT et CFE CGC ont exercé les deux dernières années aura permis que France Chimie renonce à inscrire des dispositions qui ne s'appliquent pas pour les salariés des entreprises de moins de 50. Pour autant, France Chimie ne concède aucune avancée sur l'intégration du complément de salaire pour le 1^{er} collègue et maintient sa grille 38 heures que certaines entreprises s'évertuent à proratiser.

La prochaine paritaire devrait avoir lieu le 18 mars – sous réserves de l'absence de mobilisations et grève - et pour sujet la santé – sécurité. Pour la Fédéchime FO, l'enjeu sera de transposer les dispositions relatives notamment aux CHSCT qui sont devenues caduques suites aux ordonnances travail.

Pour notre Convention Collective comme pour nos retraites, la Fédéchime FO ne lâchera rien et appelle ses syndicats à renforcer et élargir la mobilisation !